



PREFET DES LANDES  
S.I.D.P.C.

TELECOPIE **URGENCE SIGNALEE**

A Mont-de-Marsan le : 18-06-2017

N° Télécopie : 05.58.06.58.46.

N° Téléphone Standard Préfecture H24 : 05.58.06.58.06

VIGILANCE METEOROLOGIQUE ORANGE  
AVIS ALERTE CANICULE (carte vigilance orange)

**DESTINATAIRE (pour action) : TOUS LES MAIRES DU DEPARTEMENT**

- Nombre de pages : 1

La Préfecture des Landes vous informe que le département des Landes, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance et d'alerte météorologiques est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène suivant : **ALERTE CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

**Période : à compter du dimanche 18 juin 2017 à 16h00.**

**Commentaire(s) : Episode de canicule précoce, intense et relativement durable. Les températures maximales atteignent les 33 à 35°C dans l'intérieur des terres. Les températures minimales vont dépasser les 20°C. Cette situation va perdurer plusieurs jours. L'épisode actuel de fortes chaleurs va s'intensifier à partir de lundi 19 juin 2017 avec des températures minimales comprises entre 17 et 22°C la nuit et des températures maximales pouvant monter jusqu'à 38 à 39°C dans le département. Mardi, les températures minimales seront comprises entre 20 et 24°C la nuit et les maximales entre 34 et 36°C. La chaleur restera difficilement supportable en raison d'une hausse du taux d'humidité. Mercredi, les températures minimales seront comprises entre 19 et 21°C la nuit et les maximales entre 35 et 38°C.**

**Consignes de comportement :**

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas, églises...) deux à trois heures par jour.

Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1.5L d'eau par jour et mangez normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.

Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.sante.gouv.fr/>.

**Je remercie chacun d'entre vous de mettre en oeuvre les mesures prévues par le plan de gestion de la canicule départemental (PGCD). Vous voudrez bien également informer immédiatement les exploitants des campings et des aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.**

**Il vous appartient de vous tenir informé sur l'évolution de la situation en appelant de répondeur d'information au n° 02 52 600 903.**

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
Ludovic PIERRAT